

ORDRE DU JOUR DU 1^{ER} MARS 2011

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Résolution octroyant le contrat suite à l'appel d'offre de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable.
4. Assainissement des eaux usées / résultat de l'ouverture des soumissions.
5. Résolution relative au budget d'honoraires professionnels révisé dans le cadre du projet d'interception et traitement des eaux usées.
6. Période de questions.
7. Clôture de la séance

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR Infrastructure Inc. a obtenu le meilleur pointage final de 18.2704;

PAR CES MOTIFS, ET sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à la firme BPR Infrastructure Inc., pour l'offre de services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable; selon les modalités prévues aux documents d'appels d'offres pour le prix de 79 300.00\$ plus les taxes applicables totalisant la somme de 90 342.53\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Assainissement des eaux usées / résultat de l'ouverture des soumissions

La directrice générale, informe les membres du conseil municipal, du résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu jeudi le 24 février 2011 à 11h 05 am; elle remet un tableau détaillant le nom des soumissionnaires, les prix soumis et le classement de chacun. Pour le moment, nous n'octroyons pas le contrat, pour le motif qu'il est nécessaire d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, afin que l'aide financière allouée en 2008 soit révisée et que le pourcentage subventionné soit aussi majoré tenant compte de la capacité de payer des contribuables concernés par ce projet. Elle précise que nous les soumissions sont valables pour 120 jours.

5. Résolution 2011-03-38

Résolution relative au budget d'honoraires professionnels révisé dans le cadre du projet d'interception et de traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a confié le mandat aux Consultants VFP inc., par l'adoption de la résolution 2006-10-181;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite résolution, il est définit la nature du mandat soit les travaux que devront réaliser les Consultants VFP inc., sans mention de prix de contrat, mais conditionnel à la disponibilité des fonds nécessaires via l'obtention d'une aide gouvernementale appropriée;

CONSIDÉRANT QUE dans sa correspondance du 17 janvier, la firme d'ingénierie nous soumet une nouvelle estimation des coûts des travaux modifiés, tel que demandé par le MAMROT, ainsi qu'un budget d'honoraires professionnels révisé pour mener à terme le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce budget forfaitaire global révisé, inclut toutes les activités d'ingénierie requises à la concrétisation du projet, ainsi que les activités exigibles par le MDDEP et le MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE le budget forfaitaire révisé est de 179 793.02 \$, comparativement à 146 082.02\$, dont 76 559.32 \$ ont déjà été facturés et payés;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts sont inclus dans les prévisions de 20% pour frais contingents, figurant à l'annexe B du protocole d'entente entre

le MAMROT et la Municipalité et est déjà admissible à 90% aux subventions pour les fins du projet;

PAR CES MOTIFS, ET sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte ce budget forfaitaire révisé, conditionnellement à l'obtention d'une majoration de l'aide financière gouvernementale déjà accordé, permettant la concrétisation du projet d'interception et traitement des eaux usées;

QUE le conseil municipal s'engage à transmettre au MAMROT la demande de majoration de l'aide financière, par l'adoption d'une résolution, lors de la séance ordinaire du 7 mars 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Période de questions

Aucune question.

7. Résolution 2011-03-39

Clôture de la séance

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil lève la séance à 20 h 15.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir.gén. & Sec.-trés.